

12 Appui aux associations départementales des communes forestières : *Elaboration de projets intégrés bois-énergie*

12.1 *Cadre conventionnel*

Sous programme 3 : Assurer une mission de réflexion prospective

12.2 *Contexte général*

Energie renouvelable respectueuse de l'environnement, économique, performante et reposant sur des gisements locaux, ce combustible est particulièrement adapté au chauffage des bâtiments collectifs ou individuels et participe au développement local par la création d'emplois et la valorisation du patrimoine forestier.

12.3 *Contexte régional*

La région PACA possède un important gisement forestier peu valorisé : production de bois de trituration et de bois de feu à hauteur de 75%. Le manque de débouchés est devenu le problème numéro un pour la forêt régionale. Conscientes de ce problème, les associations de communes forestières se mobilisent pour analyser les solutions à mettre en œuvre permettant d'offrir de nouveaux débouchés aux peuplements forestiers non valorisés (en particulier les petits bois résineux). Le bois-énergie représente une opportunité.

12.4 *Objectifs*

- . Contribution à une réflexion à l'échelle départementale sur la place et les perspectives de la filière bois-énergie dans la politique forestière soutenue par les communes forestières,
- . Appui-conseil aux associations des communes forestières pour l'identification du rôle des COFOR dans la structuration de la filière bois-énergie à l'échelon départemental,
- . Identification des actions à mener et des partenariats à établir pour sécuriser la filière d'approvisionnement,
- . Valorisation de la ressource forestière notamment des petits bois résineux et confortement des entreprises de la filière au travers de la valorisation de leurs déchets.

12.5 *Déroulement et résultats obtenus*

Cette action d'appui aux communes forestières s'est traduite par :

- la programmation de plusieurs sessions de formation (voir programme formation), dont certaines sur le bois-énergie,
- la contribution à plusieurs réunions de réflexion sur le rôle des partenaires dans le développement du bois-énergie
- le suivi de démarches de valorisation de la ressource forestière déjà entamées par les COFOR, en particulier à travers le lancement d'enquêtes bois-énergie dans toutes les communes des départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence ; l'objectif étant d'analyser la possibilité de prise en compte de l'alternative Bois énergie par le plus grand nombre de collectivités dans leur choix énergétiques futurs,
- l'appui à l'élaboration de projets intégrés visant la structuration de la filière bois-énergie à l'échelon départemental et porté par les Cofor 04, 05 et SMDVF 84

En ce qui concerne la Cofor 04, cette démarche s'est effectuée dans le cadre de la charte départementale de l'environnement des Alpes de Haute Provence pilotée par le Conseil Général.

Annexes :

Annexe 27 : Eléments de cahier des charges pour un projet bois-énergie porté par les communes forestières 04 et 05 (novembre 2002)

Annexe 28 : Fiches-actions « organisation de la filière bois-énergie » présentées dans le cadre de la charte départementale de l'environnement des Alpes de Haute Provence (mars 2003)

Annexe 29 : Fiches-action présentées par la Cofor 04 pour l'organisation de la filière bois dans le département des Alpes de Haute Provence

Annexe 30 : Fiches-actions présentées par la Cofor 05 pour l'organisation de la filière bois dans le département des Hautes Alpes